

2024/0157

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

SOUS PREFECTURE
D'AVESNES/HELPE

29 NOV. 2024

ARRIVEE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 13

Etaient présents : MM. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHRETIEN. CHATELAIN. PETIT. WERY. RAVIDAT et ASCONE.

Mmes MERCIER. PREVOST. WAUCHER. CAFFIAU.

Absents : Mmes DELBRUYERE. BOURAINE. DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et MM. JOSSET et CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : AVIS SUR PROPOSITION ENQUETE PUBLIQUE POUR LA SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU 95.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer sur la proposition d'enquête publique concernant la suppression du passage à niveau 95 – 1^{ère} catégorie – SAL 2 – PK 096 +0063, ligne SNCF 267 000 – Fives à Hirson.

Vu la demande par mail en date du 15 octobre 2024 de SNCF Réseau informant l'importance de l'obtention de l'avis du conseil municipal avant le dépôt du dossier de l'enquête publique en préfecture,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE d'émettre un avis favorable sur l'engagement de la procédure d'enquête publique pour la suppression du passage à niveau 95.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour
extrait conforme,

AVESNELLES, le 28 NOV. 2024

Le Maire,

